

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Annette FREOUX à Marylise FOIDART  
Christian GUEGUEN à Georges THIERY  
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE  
Isabelle LOISEL à Pierre-Yves LE GROGNEC  
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Septembre 2023
Date de l'affichage	22 Septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

-----  
**2023 74      Rétrocession de 7 m<sup>2</sup> env. de terrain du collège Saint-Jean à la commune**

Rapporteur : L. Mélois

Le collège Saint-Jean LaSalle de GUIDEL envisage une nouvelle construction en limite de la rue Febvrier Despointes.

Le terrain n'est pas frappé d'alignement mais le collège souhaite aligner son projet avec le bâtiment existant, ce qui le conduit à céder, à la commune, environ 7 m<sup>2</sup> sur la rue Febvrier Despointes.

Compte tenu de la configuration du site et de l'emprise sur le trottoir, cette acquisition paraît cohérente pour la commune.

La cession sera réalisée à l'euro symbolique et les frais seront à la charge du bénéficiaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 septembre 2023 ;

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée CE 248, d'une surface de 7 m<sup>2</sup>, appartenant au collège Saint-Jean pour l'euro symbolique ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 29 Septembre 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL

